

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2019**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 32  
Pouvoirs : 4  
Votants : 36

Date de convocation du Conseil communautaire :  
Le 08/10/2019

Le 14 Octobre 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante de Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Martial THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Stéphane BERTHOMIEU (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé).

Secrétaire de séance : Pascal CUNY.

**OBJET : ECONOMIE - Demande de subventions - Parc d'activités du Pardy à Frans – Acquisition de friche industrielle**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge de l'Economie, de la Formation, de l'Emploi et de l'Insertion, rappelle que la Communauté de communes, dans le cadre de sa politique économique et face à la rareté du foncier, a décidé de requalifier les friches industrielles de son territoire afin de les rendre disponibles à la demande foncière des entreprises. Il s'agit en effet de renforcer l'économie locale, de favoriser la création d'emplois de proximité dans un contexte économique difficile et d'accroître les recettes fiscales de la collectivité.

Il précise que le Conseil communautaire a confié par délibération du 18 décembre 2017 (2017C123) à l'EPF de l'Ain le portage foncier de l'acquisition de la friche Malaure d'une superficie de 21 884 m<sup>2</sup> située sur le parc d'activités du Pardy à Frans (parcelle ZH 457).

M. Richard SIMMINI précise que l'acquisition de friches industrielles peut être soutenue financièrement :

- par l'Etat, via la DETR (taux compris entre 20 et 80 % avec un montant plafond de 250 000 €),
- par la Région, via le contrat Dombes.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 1 097 000 € HT (acquisition, travaux de désamiantage et de démolition).

M. Richard SIMMINI présente le plan de financement prévisionnel de ce dossier.

Dépenses HT		Recettes		Taux
Acquisition	1 097 000 €	Etat - DETR	250 000 €	22,8 %
		Région - Contrat Dombes	274 250 €	25 %
		Reste à charge Communauté de communes Dombes Saône Vallée	572 750 €	52,2 %
<b>Total HT</b>	<b>1 097 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 097 000 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel d'acquisition de la friche industrielle Malaure, parcelle ZH 457 située sur le Parc d'activités du Pardy à Frans :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Acquisition	1 097 000 €	Etat - DETR	250 000 €	22,8 %
		Région - Contrat Dombes	274 250 €	25 %
		Reste à charge Communauté de communes Dombes Saône Vallée	572 750 €	52,2 %
<b>Total HT</b>	<b>1 097 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 097 000 €</b>	<b>100 %</b>

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Etat (DETR) et de la Région (Contrat Dombes) ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président pour effectuer toutes les démarches auprès des organismes et collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget des zones d'activités 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **23 OCT. 2019**  
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20191014-2019C126-DE

Affichage le :

**23 OCT. 2019**

A Trévoux, le 14/10/2019,

**Le Président,  
Bernard GRISON**

